

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoë, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUD Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEoud, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoë, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

Absent représenté : MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

RAPPORT N°2025/272 : Avenant n°5 au contrat de DSP assainissement (optimisation du tarif)

Vu les articles R3135-5, R3135-7 et R3135-8 de la Commande Publique ;

Vu le contrat de délégation de service public du 17 décembre 2009 et ses avenants n°1 à 4 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 24 novembre 2025 ;

Considérant que le délégataire VEOLIA a proposé l'avenant n°5 à la demande de la CCSP d'optimiser la tarification en ajustant certaines dispositions du contrat :

- L'ajout des mentions relatives au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et la valorisation des droits à Certificats d'Economie d'Energie ;
- La gestion du renouvellement patrimonial est ajustée avec la création d'un fonds de renouvellement qui remplace le programme et la garantie actuels, dont le montant est adapté en tenant compte de la reconstruction prévue de la station d'épuration d'Embrun ;
- Le taux de financement des travaux concessifs est revu à la baisse ;
- Les assiettes en m³ sont corrigées pour correspondre à la réalité ;
- Les modalités et charges d'exploitation sont ajustées concernant l'évacuation des boues d'épuration et l'autosurveillance des petites stations d'épuration (moins de 2000 EH).

Considérant que l'avenant prévoit que tarifs sont modifiés comme suit, dès le 1^{er} janvier 2026, en valeur de base (€₂₀₀₉), hors taxes :

	PE Part exploitation	PI Part investissement
Evolution des tarifs au m³ (€₂₀₀₉ HT/m³)	- 0,0982	- 0,1454

Considérant que le cumul des modifications apportées au contrat induit une diminution de 2,8 % du chiffre d'affaires de ce contrat et répond à la double condition d'être inférieur à 10 % du montant du contrat et au seuil européen de 5 350 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°5 au contrat de DSP assainissement collectif.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEoud

